

DECISION DU DIRECTEUR
N° 2023-01

OBJET: Ligne de trésorerie

Vu la délibération du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence n°2023-03 en date du 21 février 2023 – acte par lequel le conseil délègue au Directeur la souscription d'une ligne de trésorerie dans la limite de 600 000 € pour le budget eau potable, 600 000 € pour le budget assainissement collectif et 50 000 € pour le budget assainissement non collectif soit 1 250 000 € tout budget confondu ;
Vu l'offre de financement de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC ;

Le Directeur DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC une ligne de trésorerie de 1 250 000 € réparties par budget à hauteur de :
600 000 € pour le budget eau potable, 600 000 € pour le budget assainissement collectif et 50 000 € pour le budget assainissement non collectif ;
Montant maximum des crédits : 1 250 000 €
Date d'entrée en vigueur : A la date de signature de la convention
Durée : un an maximum
Organisme bancaire prêteur : CAISSE D'EPARGNE CEPAC
Indice de référence et marge : ESTER + 0.95%
Dans le cas où l'Estér serait inférieur à zéro, l'indice sera réputé égal à 0
Périodicité de paiement des intérêts : chaque mois civil, par débit d'office
Frais de dossier : 1 250 euros /prélevés en une seule fois répartis par budget à raison de 600 euros pour le budget eau, 600 euros pour le budget assainissement collectif et 600 euros pour le budget assainissement non collectif
Commission d'engagement : 0 €
Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – périodicité identique aux intérêts

Le Directeur DECIDE de signer le contrat de prêt ayant les caractéristiques définies ci-dessus.

La présente décision sera enregistrée au registre des décisions de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE. Un exemplaire sera affiché à l'entrée des locaux du siège de l'établissement et une copie sera adressée au comptable public.

Le Conseil d'Administration sera avisé de la présente décision lors de la prochaine séance.

Fait à SAINT-ANDIOL, le 27 mars 2023

Le Directeur,
Charles BRUN